

Décret

Générale

colonial

Décret n° 06-450-1934 Applicable aux colonies le décret du 14 novembre 1933 relatif au tarif de la passe de sacs.

n° 06-450-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 mars 1934

Numéro JO
n° 450 du 31/05/1934

Date du numéro
31 mai 1934

VISAS

Vules lois, ordonnances et décrets organiques des colonies

Vule décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

Vules décrets du 16 avril 1924, fixant le mode de promulgation et de publication des textes réglementaires an Togo et au Cameroun

Vules décrets du 22 mai 1924, fixant la législation applicable au Togo et au Cameroun

Vule décret du 14 novembre 1933, fixant le tarif de la « passe de sacs »,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le décret susvisé du 14 novembre 1933 est rendu applicable aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies. Art. 2. — Le Ministre des colonies et le Ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel.

ALBERT LEBRUN.Par le Président de la République :**Le Ministre des colonies,Pierre LAVAL.Le Ministre des finances,GERMAIN-MARTIN.**